

Cully, le 8 décembre 2009

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Présidence : Monsieur Yves Sesseli

Dans la séance du 7 décembre 2009, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

1. Accepté le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2009 avec une correction.
2. Accepté le préavis municipal (**no 34/2009**) concernant l'adoption d'une modification du tarif de la taxe de séjour et autorisé la Municipalité à :
 - ♦ modifier le tarif de la taxe de séjour, pour les nuitées hôtelières, au point 1 de l'annexe « Montants des taxes de séjour » du « Règlement communal instituant une taxe de séjour et une taxe sur les résidences secondaires » entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, en la faisant passer de Fr. 1.60 à **Fr. 2.50**.
3. Accepté le projet de budget pour l'année **2010** tel que présenté.

Recettes totales :	Fr. 11'538'900.--
<u>Dépenses totales</u>	<u>Fr. 12'354'100.--</u>
<u>Excédent de dépenses</u>	<u>Fr. 815'200.--.</u>

Le préavis municipal avec extrait du règlement, le projet de budget pour l'année 2010, le procès-verbal, ainsi que les rapports de la Commission des finances sont à disposition au Secrétariat municipal.

CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La Secrétaire :

Yves Sesseli

Elisabeth Bochud